

La Fédération International de la Soie

Autor(en): **Niggli, T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mitteilungen über Textilindustrie : schweizerische Fachschrift für die gesamte Textilindustrie**

Band (Jahr): **36 (1929)**

Heft 9

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-627824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Banken und die in jüngster Zeit in nächster Nähe der Bahnhofstraße entstandenen mächtigen Geschäftsbauten von der Bedeutung der Stadt in Handel und Verkehr. Außer dem Direktorium der Schweizerischen Nationalbank, deren statlicher Bau sich an der obern Bahnhofstraße befindet, haben eine Reihe weiterer Großbanken: Schweizerischer Bankverein, Kreditanstalt, Zürcher Kantonalbank, Eidgen. Bank, Schweizerische Bankgesellschaft, Volksbank usw. ihren Hauptsitz in Zürich. Auch unter den schweizerischen Versicherungsplätzen steht Zürich an erster Stelle. Von insgesamt 43 schweizerischen privaten Versicherungsgesellschaften haben 18 ihren Sitz im Kanton Zürich. Nicht wenige dieser Gesellschaften unterhalten auch rege Beziehungen mit dem Ausland. Einige derselben sind auch wegen des Umfanges ihrer Geschäfte zu internationaler, zum Teil sogar zu Weltgeltung gelangt, z. B. die Schweizerische Lebensversicherungs- und Rentenanstalt, die Unfallversicherungsgesellschaft Zürich, die Schweizerische Rückversicherungsgesellschaft und andere. In verkehrspolitischer

Hinsicht steht Zürich ebenfalls weitaus an erster Stelle der größeren Schweizerstädte.

Der Ruf Zürichs als gastliche Stätte für Kunst und Musik ist bekannt. Das Zürcher Kunsthaus, eine Schöpfung des Architekten Karl Moser, bietet neben seinen großen Sammlungen ständig wechselnde Ausstellungen in- und ausländischer Künstler. Die Tonhallekonzerte sind berühmt; Stadttheater und Schauspielhaus vermittelten der Bevölkerung neben den Opern, Operetten und Schauspielvorstellungen des ständigen Künstlerpersonals in jeder Saison eine Reihe ausländischer Gastspiele. Auch Körperkultur und Sport haben in Zürich seit langer Zeit eine gastliche Wohnstätte.

So bietet Zürich auf allen Gebieten reiche Genüsse. Eine fortschrittliche Stadt, eine schöne landschaftliche Umgebung, die schon vor Jahrhunderten den Zuflucht suchenden deutschen Ritter Ulrich von Hutten sagen läßt:

„Als ich gen Zürich ritt, im Abendschein,
Da rief ich aus: du schmucker Edelstein.“

R. H.

La Fédération Internationale de la Soie,

par le Dr. Th. Niggli, Zürich.

C'est d'Italie que sont venues les premières suggestions en vue de la création de relations internationales suivies entre les industriels de la soie des différents pays. En 1906 et en 1911 déjà, les associations italiennes de producteurs et de marchands de soie convoquaient à cet effet à Turin des Conférences internationales. Les principales questions examinées alors furent celles de la sériciculture et de la production en général des soies naturelles, mais celle de la charge de la soie — uniquement d'ailleurs pour les soies teintes en fils — joua cependant déjà aussi son rôle. Ces réunions n'ont pas laissé de traces définitives et la guerre mondiale vint mettre pour longtemps un obstacle insurmontable à la réalisation d'ententes internationales.

Après la guerre, ce fut M. E. Fougère, Président de la Fédération française de la soie, à Lyon, qui adressa aux organisations européennes de l'industrie de la soie le premier appel en vue d'une réunion internationale. Donnant suite à son invitation, environ 200 industriels venus de France, d'Italie, d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre, de Tchécoslovaquie, d'Autriche et d'Espagne se réunissaient à Paris le 27 septembre 1925. Cette conférence où les pourparlers furent dès le début empreints d'un esprit de conciliation et d'entente, peut être considérée comme le premier Congrès Européen de la Soie. Les principales questions qu'examina le Congrès de Paris furent les suivantes: sériciculture, contrôle des soies crêpes et de la soie artificielle, établissement d'une nomenclature douanière internationale pour les tissus de soie et appellation à donner à la soie artificielle. En raison du succès de cette réunion — à laquelle le Gouvernement français avait d'ailleurs bien voulu se faire représenter —, le vœu de voir ces congrès se renouveler devint général et il fut décidé de désigner un comité spécial pour l'organisation d'un prochain congrès.

Ce comité, présidé de nouveau par M. E. Fougère, se réunit les 16 et 17 juillet 1926 à Stresa afin de préparer l'ordre du jour du second Congrès Européen de la Soie. En plus, le comité elabora un projet de nomenclature douanière pour les tissus de soie et discuta la nécessité de codifier les usages en matière de vente des fils crêpes; il examina également la question de l'opportunité de mesures de standardisation dans l'industrie de la soie.

Le deuxième Congrès Européen de la Soie, réuni sur l'invitation des associations italiennes, eut lieu du 3 au 6 juin 1927 à Milan. Les congressistes y furent salués par les Autorités supérieures du pays et la manifestation revêtit un caractère solennel. Le Congrès fut fréquenté par environ 400 participants. Il était présidé par M. G. Tondani, Président de l'Ente Nazionale Serico. Les questions qui avaient fait l'objet principal des délibérations du Congrès de Paris, à savoir l'unification de la nomenclature douanière pour les tissus de soie et les possibilités de contrôle des soies crêpes furent de nouveau discutées en détails au Congrès de Milan. On y examina également la possibilité d'introduire des mesures de standardisation dans l'industrie de la soie et l'on aborda comme nouvelle question celle de

l'arbitrage international. Diverses questions touchant la sériciculture en général ainsi que les innovations et progrès d'ordre technique intervenus dans le domaine des machines pour la filature et moulage de la soie furent touchées. Par contre, la question de la soie artificielle ne fut pas abordée, du moins à titre officiel.

Le Congrès de Milan mérite une mention toute spéciale, parce que c'est à ce congrès que fut décidée, dans le cadre historique du „Castello Sforzesco“, la création de la Fédération Internationale de la Soie. Une commission internationale permanente avec siège à Paris fut également constituée et M. E. Fougère fut nommé premier président de la Fédération Internationale de la Soie. Le congrès décida de plus d'inviter les industriels de la soie de l'Amérique et de l'Asie à faire partie de la Fédération. Toutefois, pour l'instant, seule la „Silk Association“ à New-York a répondu à cet appel et s'est affiliée comme „membre correspondant“ à la Fédération.

Au début de décembre 1927, une Conférence de délégués, groupant les représentants des associations des différents pays, s'est réunie à Milan pour élaborer le texte définitif des statuts de la Fédération. Il fut expressément reconnu que la Fédération Internationale respecterait entièrement l'autonomie des organisations nationales et que ses décisions ne sauraient avoir un caractère obligatoire pour les industries des différents pays. La Fédération internationale n'entend exercer aucune pression; elle veut au contraire atteindre son but en apportant à ses membres la conviction de l'utilité des mesures qu'elles préconise et en faisant appel à leur esprit de solidarité. La Conférence de Milan mit à point le projet de nomenclature douanière uniforme pour les tissus de soie et aboutit également à une entente au sujet de la codification des usages en matière de charge et de vente des fils crêpes.

À la nouvelle Conférence des délégués qui se réunit à Paris les 7 et 8 mai 1928, la question de la soie artificielle joua un rôle fort important. La Conférence émit l'avis que le terme de „soie“ ne devait s'appliquer qu'aux produits provenant du cocon du ver à soie et que les confusions et tromperies résultant de dénominations inexactes ou insuffisantes, susceptibles d'induire en erreur la clientèle, devaient être évitées et faire l'objet de répressions. La fibre d'origine chimique, actuellement connue sous le nom de „soie artificielle“, devrait recevoir une appellation spéciale excluant toute confusion avec la soie naturelle. L'assemblée examina également la question de l'utilisation de la clause d'arbitrage et le règlement relatif de la Chambre de Commerce internationale. Comme nouveau problème, elle aborda encore la question du contrôle de la charge des soies teintes en pièce. Enfin, des échanges de vues eurent lieu au sujet de l'unification des usages en matière de vente des soies grèges et des soies moulées.

Ces échanges de vues se poursuivirent encore à la réunion qui eut lieu à Paris le 29 octobre 1928. À côté de la question des usages en matière de vente des soies grèges

et des soies moulignées — question pour laquelle une commission spéciale fut constituée —, l'assemblée examina de plus le problème du guindrage et celui du réglage du fil sur la flotte. Au cours de ces discussions, les avis des Directeurs des différentes Conditions des soies furent particulièrement appréciés. En ce qui concerne la limitation des charges des tissus, on recommanda l'introduction d'une marque de contrôle ou de garantie protégée par la Fédération internationale. On discuta encore les possibilités de standardisation dans l'industrie de la soie ainsi que l'établissement de statistiques sur la production et l'utilisation de la soie et sur les moyens de production dans les différents pays. Enfin, la question de la dénomination de la soie artificielle fit l'objet d'échanges de vues animés.

A l'assemblée des délégués qui eut lieu du 16 au 18 mai 1929 à Barcelone, le champ d'activité de la Fédération Internationale de la Soie fut encore étendu. On y discuta comme nouvelles questions la protection des dessins imprimés ainsi que la participation à la Conférence de la soie convoquée à New-York par la „Silk Association“. On décida en même temps de prendre attitude au sujet des nouvelles méthodes d'essai et de classification des soies introduites aux Etats-Unis. L'assemblée s'occupa également de la limitation des charges des soies teintes en pièces ainsi que des garanties et moyens de contrôle. En ce qui concerne la dénomination de la soie artificielle; l'ancien point de vue à ce sujet fut maintenu.

Enfin, un certain nombre de délégués se sont réunis à Ouchy les 5 et 6 juillet 1929 afin d'examiner à nouveau les mesures pour le contrôle de la charge des soies et pour

mettre à point le projet de codification des usages pour la vente des soies grèges et des soies moulignées. Le IIIe Congrès International de la Soie qui aura lieu à Zurich du 12 au 14 septembre, prendra des décisions définitives au sujet des propositions élaborées à Ouchy et discutera encore d'autres problèmes susceptibles d'intéresser les industriels en soie des divers pays.

Cet exposé succinct et nécessairement incomplet de l'activité de la Fédération Internationale de la Soie suffit à démontrer les résultats importants auxquels cette organisation

a déjà pu aboutir dans un si court espace de temps, ainsi que les grands services qu'elle a su rendre à l'industrie de la soie. Mais la Fédération n'a pas seulement pour but de chercher à obtenir sur la base internationale une solution des différents problèmes importants intéressant l'industrie de la soie; ce qu'elle veut encore, c'est établir un contact toujours plus étroit entre les milieux des divers pays appartenant à cette industrie. Ce but, ce sont les congrès internationaux qui en permettent le mieux la réalisation, puisqu'ils réunissent non seulement les délégués des associations, mais en plus un grand nombre d'industriels de la soie auxquels ils donnent l'occasion de prendre part aux délibérations et de se rencontrer avec leurs collègues des autres pays.

Puisse donc le Congrès de Zurich, à côté des solutions qu'il apportera aux nombreux et importants problèmes figurant à son ordre du jour, contribuer encore à rendre plus étroits les liens qui unissent entre eux, comme dans une grande famille internationale, les industriels de la soie des différents pays.



Etienne Fougère, Député,
Président de la Fédération Internationale de la Soie.

Die Internationale Seidenvereinigung.

Von Dr. Th. Niggli, Zürich.

Die erste Anregung zur Anknüpfung geordneter internationaler Beziehungen innerhalb der Seidenindustrie ist seinerzeit von Italien ausgegangen. Die Verbände der italienischen Rohseidenindustriellen und -Händler haben schon in den Jahren 1906 und 1911 internationale Seidenkonferenzen nach Turin einberufen. Es wurden damals in der Hauptsache Fragen der Seidenzucht und der Rohseide behandelt, daneben spielte aber schon das Problem der Seidenerschwerung eine Rolle, allerdings nur für die im Strang gefärbte Ware. Diese Zusammenkünfte haben keine bleibenden Spuren hinterlassen, und der Weltkrieg setzte ohnedies der Verwirklichung von Bestrebungen solcher Art für lange Zeit unüberwindliche Hindernisse entgegen.

Den Ruf zur Sammlung der Seidenorganisationen aller europäischen Länder erließ der Präsident der französischen Fédération de la Soie, Herr E. Fougère in Lyon und etwa 200 Seidenindustrielle aus Frankreich, Italien, Deutschland, der Schweiz, Großbritannien, der Tschechoslowakei, Oesterreich und Spanien folgten seiner Einladung zu einer Zusammenkunft in Paris auf den 27. September 1925. Diese Versammlung, in der von Anfang an der Wille zu gemeinsamer

Verständigung zutage trat, ist als der erste europäische Seidenkongress zu betrachten. Es kamen in Paris im wesentlichen Fragen der Seidenzucht, der Kontrolle der Kreppseiden und der Kunstseide, der Aufstellung eines einheitlichen Zolltarifschemas für Seidenwaren und der Bezeichnung der Kunstseide zur Sprache. Der Erfolg dieser Versammlung, an der sich auch die französische Regierung hatte vertreten lassen, ließ den Wunsch nach einer regelmäßigen Wiederholung solcher Kongresse laut werden, und so wurde beschlossen, zur Durchführung des nächsten Kongresses, einen besondern Ausschuss zu ernennen.

Dieser Ausschuss, dem wiederum Herr E. Fougère als Präsident vorstand, vereinigte sich in den Tagen vom 16. und 17. Juli 1926 in Stresa, um die Tagesordnung für den II. Europäischen Seidenkongress vorzubereiten. In Stresa wurde an der Aufstellung des Wortlautes des Zolltarifs für Seidenwaren gearbeitet, die Notwendigkeit der Einführung von Usancen für den Handel in Kreppgarnen erörtert und als neues Thema die Zweckmäßigkeit von Normalisierungen innerhalb der Seidenindustrie vorgebracht.

Der zweite europäische Seidenkongress, zu dem